



CRIC du 24 janvier 2012

La CRIC est une **commission régionale d'information et de concertation**. C'est une nouvelle instance mise en place après les élections professionnelles du 20 octobre 2011 au MAAPRAT. Cette commission a vocation à informer les représentants du personnel et à échanger sur différents thèmes : effectifs, budgets, action sociale, formation continue...La principale caractéristique de cette commission est son périmètre régional : les sujets sont abordés pour l'ensemble des structures départementales (DDTM et DDPP) ainsi que pour la DRAAF.

L'administration a présenté les bilans 2011 et perspective 2012 en effectifs et budgets pour le BOP 215 (DDTM et DRAAF) et 206 (partie agriculture des DDPP).

Concernant le BOP 215 (missions agriculture) : pour 2012, la dotation d'objectif baisse de 20 ETP travaillés, augmentant le sureffectif global de 13,48 à 26,46. 6 ETP travaillés sont prévus pour les algues vertes (moyennant un rééquilibrage avec le MEEDTL, sans recrutement), 1 ETP pour le bassin laitier.

Commentaire :

La dotation d'objectif est définie, entre autres, par les missions à remplir. Or depuis l'abandon de l'ingénierie territoriale, il n'y a plus d'ETP prévus mais les personnes sont encore là et ont une autre activité. Il y a de fait un sureffectif qui ne se résorbe que par les départs en retraite ou les mutations. Comme il y a peu de départs de Bretagne, le sureffectif est chronique. La conséquence de ce sureffectif est un blocage des créations et ouvertures de postes. Nous avons rappelé que, dans les services, les agents sont débordés et que le travail s'accumule lorsque les collègues ne sont pas remplacés.

Le concept de mutualisation régionale (affichage d'ETP sans recrutement) consiste à affecter des missions, jugées plus prioritaires que d'autres, à des personnes déjà en poste. Le SYAC CGT a émis de sérieux doutes sur la réalisation de cette mutualisation, car rien n'est dit sur les missions précédemment exercées par les agents : faut-il les abandonner, ou bien vont-elles revenir à d'autres collègues, encore plus chargés ?

BOP 206 (missions services vétérinaires)

La situation quasi à l'équilibre en 2011 (4 ETP entre dotation et ETP) bascule en 2012 avec un sureffectif de 26 ETP, notamment dans le Morbihan, suite aux difficultés des abattoirs de volaille. En revanche, les effectifs dans les abattoirs sont globalement insuffisants et c'est une priorité.

Commentaire

Le sureffectif bloque les recrutements sur ce BOP dans l'ensemble de la région. La notion de mutualisation régionale a été à nouveau évoquée :

D'une part, pour l'inspection en abattoirs avec la définition de « brigades volantes » sur la base du volontariat. Mais il est peu probable que les agents souhaitent rajouter 30 à 40 mn de route supplémentaire pour travailler dans un autre abattoir. De plus, les abattoirs en sous effectif le sont de manière chronique et non ponctuelle, donc ce système n'est pas adapté à la problématique. Par ailleurs, Les nouveaux techniciens formés à l'INFOMA sont en nombre insuffisant (une dizaine pour toute la France) et affectés prioritairement dans les régions en sous effectif sur le BOP régional. Des incitations nationales pour relancer l'attractivité des abattoirs sont évoquées dans un document, mais sans plus de précision.

D'autre part pour les contrôles phyto-sanitaires, car les ETP régionaux (1,6 ETP travaillés) qui y étaient affectés sont transférés mathématiquement aux abattoirs, mais la mission en elle même serait confiée au siège de toutes les DD(cs)PP.

Concernant les budgets, nous avons posé la question des visites de prévention de médecine du travail qui pour les agents techniques de certains sièges (DDPP notamment) se faisaient tous les deux ans et qui pour l'année 2011 n'ont pas été réalisées faute de budget. Il a été clairement répondu qu'elles seraient effectuées, mais que le rythme bi-annuel des visites n'existait plus. Les visites sont maintenant annuelles ou quinquennales selon la tâche effectuée.

La formation continue

Un document régional de formation a été présenté. A présent une formation sera ouverte à tous les agents du MAAPRAT, quel que soit leur domaine d'activité, avec une priorité à ceux qui se forment directement pour leur tâche. Les références sont le projet stratégique de performance, le projet agricole et agro alimentaire régional, et le projet régional de l'enseignement agricole.

Commentaire : le temps a manqué pour étudier ce document. Le texte de présentation du document régional de formation évoque 3 cas particuliers : sous effectif en abattoir, sous effectif des fonctions administratives en DD(cs)PP et sureffectif des agents anciennement chargés de l'ingénierie territoriale. A défaut de pouvoir réellement en discuter, nous avons signalé avec d'autres organisations syndicales de fortes réserves sur les solutions proposées. On peut citer par exemple l'appel à des personnes du siège pour résoudre le sous effectif en abattoir, et la mobilité géographique des agents vers un site éloigné.

Vos représentantes CGT à la CRIC :

Muriel FILIPPI DRAAF Bretagne muriel.filippi@agriculture.gouv.fr

Joëlle Lebrethon DDCSPP 22 joelle.lebrethon@cotes-darmor.gouv.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.